FCP INDICE MAXULA

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 523.663, un actif net de D : 497.109 et un déficit de D : 72.622 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- 4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 24,66% de l'actif du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

<u>Tunis</u>, le 26 Mars 2012 Le Commissaire aux Comptes Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	275 204	633 602
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		275 204	633 602
Placements monétaires et disponibilités		129 120	60 079
Placements monétaires	5	129 120	60 079
Créances d'exploitation	6	119 339	180 348
TOTAL ACTIF		523 663	874 029
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	26 482	3 554
Autres créditeurs divers	8	72	100
TOTAL PASSIF		26 554	3 654
ACTIF NET			
Capital	13	495 589	867 566
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 520	2 809
ACTIF NET		497 109	870 375
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		523 663	874 029

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2011	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	9	5 818	10 898
Dividendes		5 818	10 898
Revenus des placements monétaires	10	904	1 972
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 722	12 870
Charges de gestion des placements	11	(5 643)	(9 555)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 079	3 315
Autres charges	12	(315)	(592)
RESULTAT D'EXPLOITATION		764	2 723
Régularisation du résultat d'exploitation		756	86
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 520	2 809
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		(756)	(86)
titres		(43 187)	29 633
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(27 107)	20 554
Frais de négociation		(3 092)	(4 487)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(72 622)	48 423

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2011	Année 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(72 622)	48 423
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	764	2 723
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(43 187)	29 633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(27 107)	20 554
Frais de négociation de titres	(3 092)	(4 487)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(300 644)	721 952
Souscriptions		
- Capital	410 791	3 482 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(62 690)	250 678
- Régularisation des sommes distribuables	1 546	15 734
Rachats		
- Capital	(702 833)	(2 792 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	53 332	(219 312)
- Régularisation des sommes distribuables	(790)	(15 648)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(373 266)	770 375
ACTIF NET		
En début de période (capital initial)	870 375	100 000
En fin de période	497 109	870 375
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	7 905	1 000
En fin de période	5 244	7 905
VALEUR LIQUIDATIVE	94,796	110,104
TAUX DE RENDEMENT	(13,90%)	10,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 23 Octobre 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA» est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.4- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.6- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.7- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 275.204 et se détaille ainsi :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Déce	Nombre	а D : 275.204 6	Valeur au	% Actif net
	de titres			% Actif net
	ue illies	u acquisition	31/12/2011	
Actions, valeurs assimilées & droits				/
rattachés		288 758	275 204	55,36%
Actions, valeurs assimilées et droits				
rattachés admis à la côte		288 758	275 204	55,36%
	_			
ADWYA	304	2 347	2 141	0,43%
AMEN BANK	170	11 519	11 105	2,23%
ARTES	756	9 109	7 259	1,46%
ASSAD	228	2 491	2 416	0,49%
АТВ	1 928	14 948	11 395	2,29%
ATL	700	3 831	3 840	0,77%
ATTIJARI BANK	1 395	31 480	26 089	5,25%
B.N.A	1 418	20 270	17 042	3,43%
BIAT	436	28 346	32 458	6,53%
вт	2 230	24 953	23 877	4,80%
CARTHAGE CEMENT	7 801	29 989	31 617	6,36%
CIL	120	2 579	2 168	0,44%
EL WIFACK LEASING	70	1 283	1 408	0,28%
ENNAKL AUTOMOBILES	900	9 630	8 629	1,74%
ESSOUKNA	61	366	496	0,10%
GIF-FILTER	410	2 669	2 357	0,47%
LES CIMENTS DE BIZERTE	696	5 084	5 512	1,11%
MAGASIN GENERAL	44	5 700	5 960	1,20%
MONOPRIX	348	12 188	9 854	1,98%
SFBT	1 747	20 036	22 730	4,57%
SIAME	390	1 677	1 745	0,35%
SIMPAR	30	1 246	1 731	0,35%
SIPHAT	35	611	493	0,10%
SITS	432	1 784	1 562	0,31%
SOPAT	185	604	776	0,16%
SOTETEL	230	2 065	1 381	0,28%
SOTRAPIL	66	801	906	0,18%
STAR	60	9 722	8 849	1,78%
T.P.R	875	4 718	5 207	1,05%
TELNET HOLDING	228	1 322	1 999	0,40%
TUN.LEASING	72	1 778	2 076	0,42%
TUNISAIR	1 711	3 994	2 888	0,58%
UIB	911	19 618	17 238	3,47%
. 5.2		15 510	17 200	5,77 /0
TOTAL		288 758	275 204	55,36%
Pourcentage par rapport au	total dos A		2.0204	52,55%
Fourcemage par rapport au	ioiai ues A	CUI5		52,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :				
	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	603 969	29 633	633 602	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	203 276		203 276	
Cessions de l'exercice				
Actions	(518 487)		(518 487)	(27 107)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		(43 187)	(43 187)	
Soldes au 31 décembre 2011	288 758	(13 554)	275 204	(27 107)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 129.120 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	128 905	129 120	25,97%
TOTAL	128 905	129 120	25,97%
Pourcentage par rapport au total	des Actifs	24,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011à D : 119.339 contre D : 180.348 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente titres à encaisser	119 339	180 340
Autres	-	8
Total	119 339	180 348

31/12/2011

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 26.482 contre D : 3.554 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 066	2 813
Rémunération du dépositaire	275	741
Achats titres à décaisser	25 141	-
Total	26 482	3 554

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 72 contre D : 100 au 31 décembre 2010 et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s' élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.818 contre D : 10.898 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 818	10 551
des titres OPCVM	-	347
TOTAL	5 818	10 898

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 904 contre D : 1.972 au 31/12/2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.643 contre D : 9.555 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	4 461
Rémunération du dépositaire	1 182
Total	5 643

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 315 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre D : 592 au 31 décembre 2010 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010	
Montant	867 566
Nombre de parts	7 905
Nombre de copropriétaires	38
Souscriptions réalisées	
Montant	410 791
Nombre de parts émises	3 743
Nombre de copropriétaires nouveaux	8
Rachats effectués	
Montant	(702 833)
Nombre de parts rachetées Nombre de copropriétaires	(6 404)
sortants	(18)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(43 187)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(27 107)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 412)
Frais de négociation	(3 092)
Résultat incorporé à la V.L	2 809
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(946)
Capital au 31-12-2011	
Montant	495 589
Nombre de parts	5 244
Nombre de copropriétaires	28

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(1,076)	(1,209)
Revenus net des placements	0,206	0,419
Autres charges	(0,060)	(0,075)
Résultat d'exploitation (1)	0,146	0,344
Régularisation du résultat d'exploitation	0,144	0,011
Sommes distribuables de l'exercice	0,290	0,355
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5,169)	2,600
Frais de négociation	(0,590)	(0,568)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(13,994)	5,781
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(13,849)	6,126
Résultat non distribuable de l'exercice	(13,994)	5,781
Régularisation du résultat non distribuable	(1,604)	3,968
Sommes non distribuables de l'exercice	(15,598)	9,749
Valeur liquidative	0,000	110,104
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,95%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,53%	0,34%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celleci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera ramené à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.